

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

Séance du Comité Syndical du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 10 heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Trémouilles. M. Yves REGOURD, Président, était empêché et a été remplacé par M. Bernard VIDAL, 1^{er} Vice-Président

Présents : 92/164 – M. BONNEFOUS Alfred, M. BONNEFOUS Jean-Louis (ALRANCE), M. LACAN Guy, M. TROUCHE Jean-Claude (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAC LAGAST), Mme. BOU CALMES Marie-Chantal (AYSSENES), M. BARBEZANGE Jacques, M. PUECH Robert (BARAQUEVILLE), M. DALMIERES Serge, M. RAFFI Didier (BOURNAZEL), M. GAYRARD Patrick, M. MAUREL Jacques (BOUSSAC), M. MARITAN Bernard, M. GAVALDA André (BROQUIES), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. GAZANIOL Dominique, Mme. LITRE Alexandrine (CAMBOULAZET), M. ESPIE Gabriel, Mme. BOCCARD Magalie (CAMJAC), M. CANCE Philippe (CANET DE SALARS), M. GAULTIER DE KERMOAL François (CASSAGNES BEGONHES), M. MOLINIER Francis (CASTANET), M. BALARD Frédéric (CASTELNAU PEGAYROLS), Mme. VERNHES Nadine, M. REY Jérôme (CENTRES), M. ALCOUFFE Patrick, M. SOUYRI Marc (COLOMBIES), Mme. LEBLOND Nelly, M. COUVEIGNES Sébastien (JOUQUEVIEL), M. BARRIA Cédric, M. TREBOSC Christian (MONTIRAT), M. PONS Patrick, Mme. VENCK Claudine (AGEN D'AVEYRON), M. GINESTE Nathan (ARQUES), Mme. BARMES Nicole, Mme LAPORTE Marie-Thérèse, M. MARTY Alain, Mme. OLIVEIRA Janine (FLAVIN), M. THUBIERES Florian (PONT DE SALARS), M. CARCENAC Pierre, Mme. RIVIERE Marie-Reine (SALMIECH), M. CARRIERE Christian, M. MALEVIALLE Jean-Marie, Mme. GAYRAUD Françoise, M. ANGLES Alain (TREMUILLES), M. COUTANCIER Jean, Mme. LAFON Cécile (GINALS), M. MERCADIER Daniel (LAGUEPIE), M. BAYLAC Fernand (VERFEIL SUR SEYE), Mme. NESPOULOUS Régine, M. TAYAC Guy (DURENQUE), M. BORIES André, M. REVELLAT Christian (GRAMOND), M. RIGAL Bernard (LA CAPELLE BLEYS), M. VIDAL Bernard (LA FOUILLADE), M. ICHARD Frédéric (LACAPELLE SEGALAR), M. DESHAYES Laurent (LAPARROUQUIAL), M. BESOMBES Serge, M. DEMMER Bernardus (LE RIOLS), M. VAYSSETTES Joel (LE TRUEL), M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. SALSON Laurent, GASTAL Gilles (LES COSTES GOZON), M. DELERIS Jean-Claude (LESCURE JAOL), M. PAILLAS Pierre (MILHARS), M. ALAZARD Christian (MONTEILS), M. SARRAU Richard, M. BRIANE Michel (MONTJAUX), M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. ARTUS Michel, M. BONNET Christian (MOYRAZES), M. ORLHAC Jean Luc (PREVINQUIERES), M. COUDERC Vivian (RIEUPEYROUX), Mme DE BANCAREL Catherine (RODEZ AGGLOMERATION), M. VAURS Laurent, M. ARMAGNAC Alain (ROUSSAYROLLES), M. ALMAYRAC Gilles (RULLAC SAINT CIRQ), M. BOSCO Nicolas, M. LAGARRIGUE Jacques (SAINT ANDRE DE NAJAC), M. RAYSSAC Christophe (SAINT IZAIRE), M. BRIERE Alex (SAINT MARCEL CAMPES), M. ARLES Jacques, M. DELTOUR Arnaud (SAINT ROMÉ DE TARN), M. WOROU Simon (SAINT JULIETTE SUR VIAUR), M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), Mme. AYRINHAC Andrée (SEGUR), M. JALBERT Daniel, M. BANCAREL Jean-Marie (VEZINS DE LEVEZOU), M. BOUYSSIE Jean-Michel, M. CARRIE Jean-Claude (VILLEFRANCHE DE ROUERQUE), M. FOURNIER Yves, M. PRIOLO Pascal (VINDRAC ALAYRAC).

Procurations : 7 – Mme BOUTONNET Michèle (CALMONT) à M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. MAGES Bernard (LAGUEPIE) à M. MERCADIER Daniel (LAGUEPIE), M. TRESSOLS Bernard (CORDES SUR CIEL) à M. BIERE Alex (SAINT MARCEL CAMPES), M. MESTE Christian (LES CABANNES) à M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. DAGADA Claude (MILHARS) à M. PAILLAS Pierre (MILHARS), M. GUILHEN Philippe (MORLHON LE HUAT) à CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. ROTTE Yves (SANVENSA) à M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA).

Excusés : 12 – M. ANTONIN Jacques (BROQUIES), M. ENJALBERT Maxime (CAMBOULAZET), M. ANDRIEU Max (TONNAC), M. CARLES Jean-Louis (TONNAC), Mme CATHALA Geneviève (LA FOUILLADE), M. DEPEYRE Marc (LES CABANNES), M. BLANC Claude (MOUZIEYS PANENS), M. HENRY Mathieu (SAINT BEAUZELY), Mme BOUSQUET Sandrine (SAINT JUSTE SUR VIAUR), M. BRENAT Xavier (SAINT ROMÉ DE CERNON), M. FABREGUES Raymond (SAINT ROMÉ DE CERNON), Mme PEAN BARRE Marie (SAINT JULIETTE SUR VIAUR).

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame VERNHES Nadine, déléguée de la Commune de CENTRES.

Délibération n°005-2024CS - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Comité Syndical,

Après présentation du budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable public visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de la part du Comité Syndical,
- **ADOpte** le compte de gestion de l'exercice 2023,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Le Président,
Yves REGOURD**

P. o



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Approbation du compte de gestion 2023**

Date de décision: **08/04/2024**

Date de réception de l'accusé **12/04/2024**

de réception :

Numéro de l'acte : **20240408_005**

Identifiant unique de l'acte : **012-200073799-20240408-20240408_005-BF**

Nature de l'acte : **Documents budgétaires et financiers**

Matières de l'acte : **7 .1**

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

Nom du fichier : **CDG 2023 DEFINITIF.pdf (99_BU-012-200073799-20240408-20240408_005-BF-1-1_1.pdf)**

Annexe : **005-2024CS - Approbation compte de gestion 2023.pdf (71_AN-012-200073799-20240408-20240408_005-BF-1-1_2.pdf)**

Délibération approbation compte de gestion 2023

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

Séance du Comité Syndical du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 10 heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Trémouilles. M. Yves REGOURD, Président, était empêché et a été remplacé par M. Bernard VIDAL, 1^{er} Vice-Président.

Présents : 92/164 – M. BONNEFOUS Alfred, M. BONNEFOUS Jean-Louis (ALRANCE), M. LACAN Guy, M. TROUCHE Jean-Claude (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAC LAGAST), Mme. BOU CALMES Marie-Chantal (AYSSENES), M. BARBEZANGE Jacques, M. PUECH Robert (BARAQUEVILLE), M. DALMIERES Serge, M. RAFFI Didier (BOURNAZEL), M. GAYRARD Patrick, M. MAUREL Jacques (BOUSSAC), M. MARITAN Bernard, M. GAVALDA André (BROQUIES), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. GAZANIOL Dominique, Mme. LITRE Alexandrine (CAMBOULAZET), M. ESPIE Gabriel, Mme. BOCCARD Magalie (CAMJAC), M. CANCE Philippe (CANET DE SALARS), M. GAULTIER DE KERMOAL François (CASSAGNES BEGONHES), M. MOLINIER Francis (CASTANET), M. BALARD Frédéric (CASTELNAU PEGAYROLS), Mme. VERNHES Nadine, M. REY Jérôme (CENTRES), M. ALCOUFFE Patrick, M. SOUYRI Marc (COLOMBIES), Mme. LEBLOND Nelly, M. COUVEIGNES Sébastien (JOUQUEVIEL), M. BARRIA Cédric, M. TREBOSC Christian (MONTIRAT), M. PONS Patrick, Mme. VENCK Claudine (AGEN D'AVEYRON), M. GINESTE Nathan (ARQUES), Mme. Balmes Nicole, Mme LAPORTE Marie-Thérèse, M. MARTY Alain, Mme. OLIVEIRA Janine (FLAVIN), M. THUBIERES Florian (PONT DE SALARS), M. CARCENAC Pierre, Mme. RIVIERE Marie-Reine (SALMIECH), M. CARRIERE Christian, M. MALEVIALLE Jean-Marie, Mme. GAYRAUD Françoise, M. ANGLES Alain (TREMUILLES), M. COUTANCIER Jean, Mme. LAFON Cécile (GINALS), M. MERCADIER Daniel (LAGUEPIE), M. BAYLAC Fernand (VERFEIL SUR SEYE), Mme. NESPOULOUS Régine, M. TAYAC Guy (DURENQUE), M. BORIES André, M. REVELLAT Christian (GRAMOND), M. RIGAL Bernard (LA CAPELLE BLEYS), M. VIDAL Bernard (LA FOUILLADE), M. ICHARD Frédéric (LACAPELLE SEGALAR), M. DESHAYES Laurent (LAPARROUQUIAL), M. BESOMBES Serge, M. DEMMER Bernardus (LE RIOLS), M. VAYSSETTES Joel (LE TRUEL), M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. SALSON Laurent, GASTAL Gilles (LES COSTES GOZON), M. DELERIS Jean-Claude (LESCURE JAOL), M. PAILLAS Pierre (MILHARS), M. ALAZARD Christian (MONTEILS), M. SARRAU Richard, M. BRIANE Michel (MONTJAUX), M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. ARTUS Michel, M. BONNET Christian (MOYRAZES), M. ORLHAC Jean Luc (PREVINQUIERES), M. COUDERC Vivian (RIEUPEYROUX), Mme DE BANCAREL Catherine (RODEZ AGGLOMERATION), M. VAURS Laurent, M. ARMAGNAC Alain (ROUSSAYROLLES), M. ALMAYRAC Gilles (RULLAC SAINT CIRQ), M. BOSCO Nicolas, M. LAGARRIGUE Jacques (SAINT ANDRE DE NAJAC), M. RAYSSAC Christophe (SAINT IZAIRE), M. BRIERE Alex (SAINT MARCEL CAMPES), M. ARLES Jacques, M. DELTOUR Arnaud (SAINT ROME DE TARN), M. WOROU Simon (SAINTE JULIETTE SUR VIAUR), M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), Mme. AYRINHAC Andrée (SEGUR), M. JALBERT Daniel, M. BANCAREL Jean-Marie (VEZINS DE LEVEZOU), M. BOUYSSIE Jean-Michel, M. CARRIE Jean-Claude (VILLEFRANCHE DE ROUERQUE), M. FOURNIER Yves, M. PRIOLO Pascal (VINDRAC ALAYRAC).

Procurations : 7 – Mme BOUTONNET Michèle (CALMONT) à M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. MAGES Bernard (LAGUEPIE) à M. MERCADIER Daniel (LAGUEPIE), M. TRESSOLS Bernard (CORDES SUR CIEL) à M. BIERE Alex (SAINT MARCEL CAMPES), M. MESTE Christian (LES CABANNES) à M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. DAGADA Claude (MILHARS) à M. PAILLAS Pierre (MILHARS), M. GUILHEN Philippe (MORLHON LE HUAT) à CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. ROTTE Yves (SANVENSA) à M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA).

Excusés : 12 – M. ANTONIN Jacques (BROQUIES), M. ENJALBERT Maxime (CAMBOULAZET), M. ANDRIEU Max (TONNAC), M. CARLES Jean-Louis (TONNAC), Mme CATHALA Geneviève (LA FOUILLADE), M. DEPEYRE Marc (LES CABANNES), M. BLANC Claude (MOUZIEYS PANENS), M. HENRY Mathieu (SAINT BEAUZELY), Mme BOUSQUET Sandrine (SAINT JUSTE SUR VIAUR), M. BRENAT Xavier (SAINT ROME DE CERNON), M. FABREGUES Raymond (SAINT ROME DE CERNON), Mme PEAN BARRE Marie (SAINTE JULIETTE SUR VIAUR).

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame VERNHES Nadine, déléguée de la Commune de CENTRES.

Délibération n°006-2024CS - Vote du Compte administratif 2023

Le Comité Syndical arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par M. VIDAL, 1^{er} vice - président.

Monsieur le Président peut assister au débat et doit se retirer au moment du vote et laisser la présidence de séance à un autre membre du comité syndical,

Considérant que le compte administratif 2023 peut se résumer ainsi :

Réalisations de l'exercice 2023	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	9 798 230,83 €	10 273 762,88 €	475 532,05 €
<i>Report exercice 2022</i>		3 047 651,74 €	3 523 183,79 €
Investissement	5 335 600,68 €	3 767 548,97 €	-1 568 051,71 €
<i>Restes à réaliser</i>	2 086 539,26 €	2 715 726,00 €	629 186,74 €
<i>Report exercice 2022</i>		- 94 145,94 €	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 tel que présenté,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

P.O.


Le Président,
REGOURD Yves



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Vote du Compte Administratif 2023

Date de décision: 08/04/2024

Date de réception de l'accusé 16/04/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 20240408_006

Identifiant unique de l'acte : 012-200073799-20240408-20240408_006-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP- DM - CA-
affectation du résultat - approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-20007379900047-012045-CA-2023-16042024000000.xml (99_BU-012-200073799-20240408-20240408_006-BF-1-1_1.xml)

Annexe : 006-2024CS - Vote Compte Administratif 2023.pdf (71_AN-012-200073799-20240408-20240408_006-BF-1-1_2.pdf)
Délibération vote COMpte Administratif 2023

Annexe : RAR recettes justificatifs et RAR dépenses.pdf (71_AN-012-200073799-20240408-20240408_006-BF-1-1_3.pdf)
Restes à réaliser 2023 recettes et dépenses

Annexe : Arrêté signatures CA 2023.pdf (71_AN-012-200073799-20240408-20240408_006-BF-1-1_4.pdf)
Arrêté signatures CA 2023

DÉPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU

ARRONDISSEMENT
Villefranche de
Rouergue

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

Séance du Comité Syndical du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 10 heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Trémouilles. M. Yves REGOURD, Président, était empêché et a été remplacé par M. Bernard VIDAL, 1^{er} Vice-Président.

Présents : 97 – M. BONNEFOUS Alfred, M. BONNEFOUS Jean-Louis (ALRANCE), M. LACAN Guy, M. TROUCHE Jean-Claude (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAC LAGAST), Mme. BOU CALMES Marie-Chantal (AYSSENES), M. BARBEZANGE Jacques, M. PUECH Robert (BARAQUEVILLE), M. DALMIERES Serge, M. RAFFI Didier (BOURNAZEL), M. GAYRARD Patrick, M. MAUREL Jacques (BOUSSAC), M. MARITAN Bernard, M. GAVALDA André (BROQUIES), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. GAZANIOL Dominique, Mme. LITRE Alexandrine (CAMBOULAZET), M. ESPIE Gabriel, Mme. BOCCARD Magalie (CAMJAC), M. CANCE Philippe (CANET DE SALARS), M. GAULTIER DE KERMOAL François (CASSAGNES BEGONHES), M. MOLINIER Francis (CASTANET), M. BALARD Frédéric (CASTELNAU PEGAYROLS), Mme. VERNHES Nadine, M. REY Jérôme (CENTRES), M. ALCOUFFE Patrick, M. SOUYRI Marc (COLOMBIES), Mme. LEBLOND Nelly, M. COUVEIGNES Sébastien (JOUQUEVIEL), M. BARRIA Cédric, M. TREBOSC Christian (MONTIRAT), M. PONS Patrick, Mme. VENCK Claudine (AGEN D'AVEYRON), M. GINESTE Nathan (ARQUES), Mme. BALMES Nicole, Mme LAPORTE Marie-Thérèse, M. MARTY Alain, Mme. OLIVEIRA Janine (FLAVIN), M. THUBIERES Florian (PONT DE SALARS), M. CARCENAC Pierre, Mme. RIVIERE Marie-Reine (SALMIECH), M. CARRIERE Christian, M. MALEVIALLE Jean-Marie, Mme. GAYRAUD Françoise, M. ANGLES Alain (TREMUILLES), M. COUTANCIER Jean, Mme. LAFON Cécile (GINALS), M. MERCADIER Daniel (LAGUEPIE), M. BAYLAC Fernand (VERFEIL SUR SEYE), Mme. NESPOULOUS Régine, M. TAYAC Guy (DURENQUE), M. BORIES André, M. REVELLAT Christian (GRAMOND), M. RIGAL Bernard (LA CAPELLE BLEYS), M. VIDAL Bernard (LA FOUILLADE), M. ICHARD Frédéric (LACAPELLE SEGALAR), M. DESHAYES Laurent (LAPARROUQUIAL), M. BESOMBES Serge, M. DEMMER Bernardus (LE RIOLS), M. VAYSSETTES Joel (LE TRUEL), M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. SALSON Laurent, GASTAL Gilles (LES COSTES GOZON), M. DELERIS Jean-Claude (LESCURE JAUL), M. PAILLAS Pierre (MILHARS), M. ALAZARD Christian (MONTEILS), M. SARRAU Richard, M. BRIANE Michel (MONTJAUX), M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. ARTUS Michel, M. BONNET Christian (MOYRAZES), M. ORLHAC Jean Luc (PREVINQUIERES), M. COUDERC Vivian (RIEUPEYROUX), Mme DE BANCAREL Catherine (RODEZ AGGLOMERATION), M. VAURS Laurent, M. ARMAGNAC Alain (ROUSSAYROLLES), M. ALMAYRAC Gilles (RULLAC SAINT CIRQ), M. BOSC Nicolas, M. LAGARRIGUE Jacques (SAINT ANDRE DE NAJAC), M. RAYSSAC Christophe (SAINT IZAIRE), M. BRIERE Alex (SAINT MARCEL CAMPES), M. ARLES Jacques, M. DELTOUR Arnaud (SAINT ROMÉ DE TARN), M. WOROU Simon (SAINT JULIETTE SUR VIAUR), M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENS), Mme. AYRINHAC Andrée (SEGUR), M. JALBERT Daniel, M. BANCAREL Jean-Marie (VEZINS DE LEVEZOU), M. BOUYSSIE Jean-Michel, M. CARRIE Jean-Claude (VILLEFRANCHE DE ROUERGUE), M. FOURNIER Yves, M. PRIOLO Pascal (VINDRAC ALAYRAC).

Procurations : – Mme BOUTONNET Michèle (CALMONT) à M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. MAGES Bernard (LAGUEPIE) à M. MERCADIER Daniel (LAGUEPIE), M. TRESSOLS Bernard (CORDES SUR CIEL) à M. BIÈRE Alex (SAINT MARCEL CAMPES), M. MESTE Christian (LES CABANNES) à M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. DAGADA Claude (MILHARS) à M. PAILLAS Pierre (MILHARS), M. GUILHEN Philippe (MORLHON LE HAUT) à CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. ROTTE Yves (SANVENS) à M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENS).

Excusés : 12 – M. ANTONIN Jacques (BROQUIES), M. ENJALBERT Maxime (CAMBOULAZET), M. ANDRIEU Max (TONNAC), M. CARLES Jean-Louis (TONNAC), Mme CATHALA Geneviève (LA FOUILLADE), M. DEPEYRE Marc (LES CABANNES), M. BLANC Claude (MOUZIEYS PANENS), M. HENRY Mathieu (SAINT BEAUZELY), Mme BOUSQUET Sandrine (SAINT JUSTE SUR VIAUR), M. BRENAT Xavier (SAINT ROMÉ DE CERNON), M. FABREGUES Raymond (SAINT ROMÉ DE CERNON), Mme PEAN BARRE Marie (SAINT JULIETTE SUR VIAUR).

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.
Secrétaire de séance : Madame VERNHES Nadine, déléguée de la Commune de CENTRES.

Délibération n°007-2024CS - Affectation des résultats 2023

Après avoir examiné le Compte administratif 2023 du Syndicat Mixte des Eaux Lévézou Ségala,

Considérant que l'affectation de résultat décidée doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement n-1, tel qu'il apparaît au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit ou excédent : D001 ou R 001) et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent).

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

- DECIDE d'affecter le résultat 2023 comme suit :

Affectation résultats 2023

	Résultats de l'exercice 2023	Reports antérieurs	Solde d'exécution
FONCTIONNEMENT			
Total dépenses	9 798 230,83 €		
Total recettes	10 273 762,88 €		
	475 532,05 €	3 047 651,74 €	3 523 183,79 €
Total cumulé à affecter	475 532,05 €	3 047 651,74 €	3 523 183,79 €
INVESTISSEMENT			
Total dépenses	5 335 600,68 €		
Total recettes	3 767 548,97 €		
	-1 568 051,71 €	-94 145,94 €	-1 662 197,65 €
Total cumulé	-1 568 051,71 €	-94 145,94 €	-1 662 197,65 €
RESTES A REALISER			
	Dépenses	Recettes	Solde reste à réaliser
	2 086 539,26 €	2 715 726,00 €	629 186,74 €
		Besoin de financement	-1 033 010,91 €
AFFECTATION DU RESULTAT			
Affectation en réserves 1068	1 033 010,91 €		
Plus-value cession 1064			
Report en fonctionnement R002	2 490 172,88 €		
Report en investissement R001	-1 033 010,91 €		

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,

P. o Yves REGOURD




SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

Séance du Comité Syndical du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 10 heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Trémouilles. M. Yves REGOURD, Président, était empêché et a été remplacé par M. Bernard VIDAL, 1^{er} Vice-Président

Présents : 92/164 – M. BONNEFOUS Alfred, M. BONNEFOUS Jean-Louis (ALRANCE), M. LACAN Guy, M. TROUCHE Jean-Claude (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAQ LAGAST), Mme. BOU CALMES Marie-Chantal (AYSSENES), M. BARBEZANGE Jacques, M. PUECH Robert (BARAQUEVILLE), M. DALMIERES Serge, M. RAFFI Didier (BOURNAZEL), M. GAYRARD Patrick, M. MAUREL Jacques (BOUSSAC), M. MARITAN Bernard, M. GAVALDA André (BROQUIES), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. GAZANIOL Dominique, Mme. LITRE Alexandrine (CAMBOULAZET), M. ESPIE Gabriel, Mme. BOCCARD Magalie (CAMJAC), M. CANCE Philippe (CANET DE SALARS), M. GAULTIER DE KERMOAL François (CASSAGNES BEGONHES), M. MOLINIER Francis (CASTANET), M. BALARD Frédéric (CASTELNAU PEGAYROLS), Mme. VERNHES Nadine, M. REY Jérôme (CENTRES), M. ALCOUFFE Patrick, M. SOUYRI Marc (COLOMBIES), Mme. LEBLOND Nelly, M. COUVEIGNES Sébastien (JOUQUEVIEL), M. BARRIA Cédric, M. TREBOSC Christian (MONTIRAT), M. PONS Patrick, Mme. VENCK Claudine (AGEN D'AVEYRON), M. GINESTE Nathan (ARQUES), Mme. BALMES Nicole, Mme LAPORTE Marie-Thérèse, M. MARTY Alain, Mme. OLIVEIRA Janine (FLAVIN), M. THUBIERES Florian (PONT DE SALARS), M. CARCENAC Pierre, Mme. RIVIERE Marie-Reine (SALMIECH), M. CARRIERE Christian, M. MALEVIALLE Jean-Marie, Mme. GAYRAUD Françoise, M. ANGLES Alain (TREMUILLES), M. COUTANCIER Jean, Mme. LAFON Cécile (GINALS), M. MERCADIER Daniel (LAGUEPIE), M. BAYLAC Fernand (VERFEIL SUR SEYE), Mme. NESPOULOUS Régine, M. TAYAC Guy (DURENQUE), M. BORIES André, M. REVELLAT Christian (GRAMOND), M. RIGAL Bernard (LA CAPELLE BLEYS), M. VIDAL Bernard (LA FOUILLADE), M. ICHARD Frédéric (LACAPELLE SEGALAR), M. DESHAYES Laurent (LAPARROUQUIAL), M. BESOMBES Serge, M. DEMMER Bernardus (LE RIOLS), M. VAYSSETTES Joel (LE TRUEL), M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. SALSON Laurent, GASTAL Gilles (LES COSTES GOZON), M. DELERIS Jean-Claude (LESCURE JAOL), M. PAILLAS Pierre (MILHARS), M. ALAZARD Christian (MONTEILS), M. SARRAU Richard, M. BRIANE Michel (MONTJAUX), M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. ARTUS Michel, M. BONNET Christian (MOYRAZES), M. ORLHAC Jean Luc (PREVINQUIERES), M. COUDERC Vivian (RIEUPEYROUX), Mme DE BANCAREL Catherine (RODEZ AGGLOMERATION), M. VAURS Laurent, M. ARMAGNAC Alain (ROUSSAYROLLES), M. ALMAYRAC Gilles (RULLAC SAINT CIRQ), M. BOSCH Nicolas, M. LAGARRIGUE Jacques (SAINT ANDRE DE NAJAC), M. RAYSSAC Christophe (SAINT IZAIRE), M. BRIERE Alex (SAINT MARCEL CAMPES), M. ARLES Jacques, M. DELTOUR Arnaud (SAINT ROME DE TARN), M. WOROU Simon (SAINTE JULIETTE SUR VIAUR), M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENS), Mme. AYRNHAC Andrée (SEGUR), M. JALBERT Daniel, M. BANCAREL Jean-Marie (VEZINS DE LEVEZOU), M. BOUYSSIE Jean-Michel, M. CARRIE Jean-Claude (VILLEFRANCHE DE ROUERGUE), M. FOURNIER Yves, M. PRIOLO Pascal (VINDRAC ALAYRAC).

Procurations : 7 – Mme BOUTONNET Michèle (CALMONT) à M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. MAGES Bernard (LAGUEPIE) à M. MERCADIER Daniel (LAGUEPIE), M. TRESSOLS Bernard (CORDES SUR CIEL) à M. BIÈRE Alex (SAINT MARCEL CAMPES), M. MESTE Christian (LES CABANNES) à M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. DAGADA Claude (MILHARS) à M. PAILLAS Pierre (MILHARS), M. GUILHEN Philippe (MORLHON LE HUAT) à CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. ROTTE Yves (SANVENS) à M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENS).

Excusés : 12 – M. ANTONIN Jacques (BROQUIES), M. ENJALBERT Maxime (CAMBOULAZET), M. ANDRIEU Max (TONNAC), M. CARLES Jean-Louis (TONNAC), Mme CATHALA Geneviève (LA FOUILLADE), M. DEPEYRE Marc (LES CABANNES), M. BLANC Claude (MOUZIEYS PANENS), M. HENRY Mathieu (SAINT BEAUZELY), Mme BOUSQUET Sandrine (SAINT JUSTE SUR VIAUR), M. BRENAT Xavier (SAINT ROME DE CERNON), M. FABREGUES Raymond (SAINT ROME DE CERNON), Mme PEAN BARRE Marie (SAINTE JULIETTE SUR VIAUR).

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.
Secrétaire de séance : Madame VERNHES Nadine, déléguée de la Commune de CENTRES.

Délibération n°008-2024CS - Vote du Budget Primitif 2024

Le budget 2024, annexé à la présente, est soumis à l'approbation du Comité Syndical.

Il s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- En fonctionnement : 13 389 882,86 euros
- En investissement : 16 377 669,59 euros

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Baraqueville, le

Le Président,

Yves REGOURD

D. 6



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : délibération N°008-2024 CS-Vote du budget primitif 2024

Date de décision: 08/04/2024

Date de réception de l'accusé 17/04/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 2024cs_008

Identifiant unique de l'acte : 012-200073799-20240408-2024cs_008-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP- DM - CA-
affectation du résultat - approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-20007379900047-012045-BP-2024-17042024000000.xml (99_BU-012-200073799-20240408-2024CS_008-BF-1-1_1.xml)

Annexe : Vote du Budget Primitif 2024.pdf (

70_DE-012-200073799-20240408-2024CS_008-BF-1-1_2.pdf)

Budget primitif 2024

Annexe : signature bp.pdf (71_AN-012-200073799-20240408-2024CS_008-
BF-1-1_3.pdf)

Signature budget

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

Séance du Comité Syndical du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 10 heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Trémouilles. M. Yves REGOURD, Président, était empêché et a été remplacé par M. Bernard VIDAL, 1^{er} Vice-Président.

Présents : – M. BONNEFOUS Alfred, M. BONNEFOUS Jean-Louis (ALRANCE), M. LACAN Guy, M. TROUCHE Jean-Claude (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAC LAGAST), Mme. BOU CALMES Marie-Chantal (AYSSENE), M. BARBEZANGE Jacques. M. PUECH Robert (BARAQUEVILLE), M. DALMIERES Serge, M. RAFFI Didier (BOURNAZEL), M. GAYRARD Patrick, M. MAUREL Jacques (BOUSSAC), M. MARITAN Bernard, M. GAVALDA André (BROQUIES), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. GAZANIOL Dominique, Mme. LITRE Alexandrine (CAMBOULAZET), M. ESPIE Gabriel, Mme. BOCCARD Magalie (CAMJAC), M. CANCE Philippe (CANET DE SALARS), M. GAULTIER DE KERMOAL François (CASSAGNES BEGONHES), M. MOLINIER Francis (CASTANET), M. BALARD Frédéric (CASTELNAU PEGAYROLS), Mme. VERNHES Nadine, M. REY Jérôme (CENTRES), M. ALCOUFFE Patrick, M. SOUYRI Marc (COLOMBIES). Mme. LEBLOND Nelly, M. COUVEIGNES Sébastien (JOUQUEVIEL), M. BARRIA Cédric, M. TREBOSC Christian (MONTIRAT), M. PONS Patrick, Mme. VENCK Claudine (AGEN D'AVEYRON), M. GINESTE Nathan (ARQUES), Mme. BALMES Nicole, Mme LAPORTE Marie-Thérèse, M. MARTY Alain, Mme. OLIVEIRA Janine (FLAVIN), M. THUBIERES Florian (PONT DE SALARS), M. CARCENAC Pierre, Mme. RIVIERE Marie-Reine (SALMIECH), M. CARRIERE Christian, M. MALEVIALLE Jean-Marie, Mme. GAYRAUD Françoise, M. ANGLÉS Alain (TREMUILLES). M. COUTANCIER Jean. Mme. LAFON Cécile (GINALS), M. MERCADIER Daniel (LAGUEPIE), M. BAYLAC Fernand (VERFEIL SUR SEYE). Mme. NESPOULOUS Régine. M. TAYAC Guy (DURENQUE), M. BORIES André, M. REVELLAT Christian (GRAMOND), M. RIGAL Bernard (LA CAPELLE BLEYS), M. VIDAL Bernard (LA FOUILLADE), M. ICHARD Frédéric (LACAPPELLE SEGALAR). M. DESHAYES Laurent (LAPARROUQUIAL), M. BESOMBES Serge, M. DEMMER Bernardus (LE RIOLS), M. VAYSETTES Joël (LE TRUEL), M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. SALSON Laurent, GASTAL Gilles (LES COSTES GOZON), M. DELERIS Jean-Claude (LESCURE JAOL), M. PAILLAS Pierre (MILHARS), M. ALAZARD Christian (MONTHEILS), M. SARRAU Richard, M. BRIANE Michel (MONTJAUX). M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. ARTUS Michel, M. BONNET Christian (MOYRAZES), M. ORLHAC Jean Luc (PREVINQUIERES). M. COUDERC Vivian (RIEUPEYROUX), Mme DE BANCAREL Catherine (RODEZ AGGLOMERATION), M. VAURS Laurent, M. ARMAGNAC Alain (ROUSSAYROLLES), M. ALMAYRAC Gilles (RULLAC SAINT CIRQ), M. BOSCH Nicolas, M. LAGARRIGUE Jacques (SAINT ANDRE DE NAJAC), M. RAYSSAC Christophe (SAINT IZAIRE), M. BRIERE Alex (SAINT MARCEL CAMPES), M. ARLES Jacques, M. DELTOUR Arnaud (SAINT ROMÉ DE TARN), M. WOROU Simon (SAINTE JULIETTE SUR VIAUR), M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), Mme. AYRINHAC Andrée (SEGUR), M. JALBERT Daniel, M. BANCAREL Jean-Marie (VEZINS DE LEVEZOU), M. BOUYSSIE Jean-Michel, M. CARRIE Jean-Claude (VILLEFRANCHE DE ROUERGUE), M. FOURNIER Yves, M. PRIOLO Pascal (VINDRAC ALAYRAC).

Procurations : – Mme BOUTONNET Michèle (CALMONT) à M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. MAGES Bernard (LAGUEPIE) à M. MERCADIER Daniel (LAGUEPIE), M. TRESSOLS Bernard (CORDES SUR CIEL) à M. BIÈRE Alex (SAINT MARCEL CAMPES), M. MESTE Christian (LES CABANNES) à M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. DAGADA Claude (MILHARS) à M. PAILLAS Pierre (MILHARS), M. GUILHEN Philippe (MORLHON LE HAUT) à CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. ROTTE Yves (SANVENSA) à M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA).

Excusés : – M. ANTONIN Jacques (BROQUIES), M. ENJALBERT Maxime (CAMBOULAZET), M. ANDRIEU Max (TONNAC), M. CARLES Jean-Louis (TONNAC), Mme CATHALA Geneviève (LA FOUILLADE), M. DEPEYRE Marc (LES CABANNES), M. BLANC Claude (MOUZIEYS PANENS), M. HENRY Mathieu (SAINT BEAUZELY), Mme BOUSQUET Sandrine (SAINT JUSTE SUR VIAUR), M. BRENAT Xavier (SAINT ROMÉ DE CERNON), M. FABREGUES Raymond (SAINT ROMÉ DE CERNON), Mme PEAN BARRE Marie (SAINTE JULIETTE SUR VIAUR).

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame VERNHES Nadine, déléguée de la Commune de CENTRES.

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures d'eau potable,
 Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) dans son article 57, introduisant le principe d'un plafonnement de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé dite part fixe (article L.2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommée,
 Vu la Circulaire du 4 juillet 2008 présentant les modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommée,
 Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Adour Garonne fixant les taux des redevances et notamment la délibération n° DL/CA/23-50 relative à l'augmentation de la redevance préservation de la ressource en eau,

Sur proposition du Bureau syndical en date du 8 février et du 27 mars 2024,

- Considérant l'augmentation sans précédent des dépenses liées à l'énergie (+70% en 2 ans) et des conséquences sans précédent sur la section de fonctionnement du budget du SMELS,
- Considérant le maintien du même prix du service de l'eau depuis près de 10 ans,
- Considérant le besoin dans les années à venir en matière de renouvellement patrimonial, de protection de la ressource en eau et de sécurisation face au changement climatique,

Il est proposé au Comité syndical :

La tarification suivante du service public de l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2025 :

TYPE D'ABONNEMENT	PART FIXE (ABONNEMENT)	PART VARIABLE CONSOMMATION (M ³)
Abonnement domestique	100,00 €	1,40 €
Abonnement professionnel	230,00 €	1.00 €
Abonnement industriel	230,00 €	0,90 €
LES FRAIS D'INTERVENTION AUPRES DES ABONNES		
Accès au service		25.00 €
Fermeture de branchement pour non-paiement (conformément à la réglementation en vigueur) ou non-respect du règlement		40.00 €
Réouverture de branchement suite à fermeture pour non-paiement ou non- respect du règlement		40.00 €
Fermeture et réouverture temporaire à la demande de l'abonné		25.00 €
Frais de duplicata de facture		10.00 €

Les tarifs sont considérés hors redevances de l'Agence Adour Garonne et hors TVA :

- ✓ « Redevance préservation de la ressource en eau » : 0,110 €
- ✓ « Lutte contre la pollution domestique » : 0,330 €

Accusé de réception en préfecture

12-200073799-20240408-20240408_009BIS-DE

Reçu le 26/04/2024 Le taux de TVA de 5.5 % est applicable à l'ensemble de la facture.

Votes pour :85
Votes contre :4
Absentions :3

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Yves REGOURD

p-o-
le 1^{er} Vice-président
Bernard VIALA



SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

Séance du Comité Syndical du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 10 heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Trémouilles. M. Yves REGOURD, Président, était empêché et a été remplacé par M. Bernard VIDAL, 1^{er} Vice-Président.

Présents : 92/164 – M. BONNEFOUS Alfred, M. BONNEFOUS Jean-Louis (ALRANCE), M. LACAN Guy, M. TROUCHE Jean-Claude (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAC LAGAST), Mme. BOU CALMES Marie-Chantal (AYSSENES), M. BARBEZANGE Jacques, M. PUECH Robert (BARAQUEVILLE), M. DALMIERES Serge, M. RAFFI Didier (BOURNAZEL), M. GAYRARD Patrick, M. MAUREL Jacques (BOUSSAC), M. MARITAN Bernard, M. GAVALDA André (BROQUIES), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. GAZANIOL Dominique, Mme. LITRE Alexandrine (CAMBOULAZET), M. ESPIE Gabriel, Mme. BOCCARD Magalie (CAMJAC), M. CANCE Philippe (CANET DE SALARS), M. GAULTIER DE KERMOAL François (CASSAGNES BEGONHES), M. MOLINIER Francis (CASTANET), M. BALARD Frédéric (CASTELNAU PEGAYROLS), Mme. VERNHES Nadine, M. REY Jérôme (CENTRES), M. ALCOUFFE Patrick, M. SOUYRI Marc (COLOMBIES), Mme. LEBLOND Nelly, M. COUVEIGNES Sébastien (JOUQUEVIEL), M. BARRIA Cédric, M. TREBOSC Christian (MONTIRAT), M. PONS Patrick, Mme. VENCK Claudine (AGEN D'AVEYRON), M. GINESTE Nathan (ARQUES), Mme. BALMES Nicole, Mme LAPORTE Marie-Thérèse, M. MARTY Alain, Mme. OLIVEIRA Janine (FLAVIN), M. THUBIERES Florian (PONT DE SALARS), M. CARCENAC Pierre, Mme. RIVIERE Marie-Reine (SALMIECH), M. CARRIERE Christian, M. MALEVIALLE Jean-Marie, Mme. GAYRAUD Françoise, M. ANGLES Alain (TREMUILLES), M. COUTANCIER Jean, Mme. LAFON Cécile (GINALS), M. MERCADIER Daniel (LAGUEPIE), M. BAYLAC Fernand (VERFEIL SUR SEYE), Mme. NESPOULOUS Régine, M. TAYAC Guy (DURENQUE), M. BORIES André, M. REVELLAT Christian (GRAMOND), M. RIGAL Bernard (LA CAPELLE BLEYS), M. VIDAL Bernard (LA FOUILLADE), M. ICHARD Frédéric (LACAPELLE SEGALAR), M. DESHAYES Laurent (LAPARROQUIAL), M. BESOMBES Serge, M. DEMMER Bernardus (LE RIOLS), M. VAYSSETTES Joel (LE TRUEL), M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. SALSON Laurent, GASTAL Gilles (LES COSTES GOZON), M. DELERIS Jean-Claude (LESCURE JAUL), M. PAILLAS Pierre (MILHARS), M. ALAZARD Christian (MONTEILS), M. SARRAU Richard, M. BRIANE Michel (MONTJAUX), M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. ARTUS Michel, M. BONNET Christian (MOYRAZES), M. ORLHAC Jean Luc (PREVINQUIERES), M. COUDERC Vivian (RIEUPEYROUX), Mme DE BANCAREL Catherine (RODEZ AGGLOMERATION), M. VAURS Laurent, M. ARMAGNAC Alain (ROUSSAYROLLES), M. ALMAYRAC Gilles (RULLAC SAINT CIRQ), M. BOSCO Nicolas, M. LAGARRIGUE Jacques (SAINT ANDRE DE NAJAC), M. RAYSSAC Christophe (SAINT IZAIRE), M. BRIERE Alex (SAINT MARCEL CAMPES), M. ARLES Jacques, M. DELTOUR Arnaud (SAINT ROME DE TARN), M. WOROU Simon (SAINTE JULIETTE SUR VIAUR), M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), Mme. AYRINHAC Andrée (SEGUR), M. JALBERT Daniel, M. BANCAREL Jean-Marie (VEZINS DE LEVEZOU), M. BOUYSSIE Jean-Michel, M. CARRIE Jean-Claude (VILLEFRANCHE DE ROUERGUE), M. FOURNIER Yves, M. PRIOLO Pascal (VINDRAC ALAYRAC).

Procurations : 7 – Mme BOUTONNET Michèle (CALMONT) à M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. MAGES Bernard (LAGUEPIE) à M. MERCADIER Daniel (LAGUEPIE), M. TRESSOLS Bernard (CORDES SUR CIEL) à M. BIÈRE Alex (SAINT MARCEL CAMPES), M. MESTE Christian (LES CABANNES) à M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. DAGADA Claude (MILHARS) à M. PAILLAS Pierre (MILHARS), M. GUILHEN Philippe (MORLHON LE HUAT) à CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. ROTTE Yves (SANVENSA) à M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA).

Excusés : 12 – M. ANTONIN Jacques (BROQUIES), M. ENJALBERT Maxime (CAMBOULAZET), M. ANDRIEU Max (TONNAC), M. CARLES Jean-Louis (TONNAC), Mme CATHALA Geneviève (LA FOUILLADE), M. DEPEYRE Marc (LES CABANNES), M. BLANC Claude (MOUZIEYS PANENS), M. HENRY Mathieu (SAINT BEAUZELY), Mme BOUSQUET Sandrine (SAINT JUSTE SUR VIAUR), M. BRENAT Xavier (SAINT ROME DE CERNON), M. FABREGUES Raymond (SAINT ROME DE CERNON), Mme PEAN BARRE Marie (SAINTE JULIETTE SUR VIAUR).

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.
Secrétaire de séance : Madame VERNHES Nadine, déléguée de la Commune de CENTRES.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et suivants, L. 5211-9 et L. 5211-10, et L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L2252-1 et L2252-2 et L.1611-3-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du comité syndical du 7 septembre 2020 définissant les délégations de pouvoir au président, et qui précise que, dans le cas d'un emprunt d'une durée supérieure à trente ans, le comité syndical doit être saisi, mais aussi que toute opération devra s'effectuer dans le respect d'une gestion financière visant à avoir un niveau de risque limité,

Considérant le projet du SMELS visant à poursuivre les travaux prioritaires d'extension des réseaux évalués à hauteur de trois millions d'euros sur la période 2024/2025,

Considérant l'analyse financière réalisée à la fois par le Service de Gestion Comptable et par la Banque des Territoires, pour le financement de cette opération, le Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala doit réaliser un emprunt,

Considérant la proposition de la Caisse des dépôts et consignations pour un Contrat de Prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de deux millions d'euros et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	PSPL Aquaprêt
Montant :	2 000 000 euros
Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index : Livret A	
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %	
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA	
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation	
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle	
Typologie Gissler : 1A	
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt	

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- D'approuver et de valider cette demande de prêt,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat, la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Président,
Yves REGOURD



DÉPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU

ARRONDISSEMENT
Villefranche de
Rouergue

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

Séance du Comité Syndical du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 10 heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Trémouilles. M. Yves REGOURD, Président, était empêché et a été remplacé par M. Bernard VIDAL, 1^{er} Vice-Président.

Présents : 92/164 – M. BONNEFOUS Alfred, M. BONNEFOUS Jean-Louis (ALRANCE), M. LACAN Guy, M. TROUCHE Jean-Claude (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAC LAGAST), Mme. BOU CALMES Marie-Chantal (AYSSENES), M. BARBEZANGE Jacques, M. PUECH Robert (BARAQUEVILLE), M. DALMIERES Serge, M. RAFFI Didier (BOURNAZEL), M. GAYRARD Patrick, M. MAUREL Jacques (BOUSSAC), M. MARITAN Bernard, M. GAVALDA André (BROQUIES), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. GAZANIOL Dominique, Mme. LITRE Alexandrine (CAMBOULAZET), M. ESPIE Gabriel, Mme. BOCCARD Magalie (CAMJAC), M. CANCE Philippe (CANET DE SALARS), M. GAULTIER DE KERMOAL François (CASSAGNES BEGONHES), M. MOLINIER Francis (CASTANET), M. BALARD Frédéric (CASTELNAU PEGAYROLS), Mme. VERNHES Nadine, M. REY Jérôme (CENTRES), M. ALCOUFFE Patrick, M. SOUYRI Marc (COLOMBIES), Mme. LEBLOND Nelly, M. COUVEIGNES Sébastien (JOUQUEVIEL), M. BARRIA Cédric, M. TREBOSC Christian (MONTIRAT), M. PONS Patrick, Mme. VENCK Claudine (AGEN D'AVEYRON), M. GINESTE Nathan (ARQUES), Mme. BALMES Nicole, Mme LAPORTE Marie-Thérèse, M. MARTY Alain, Mme. OLIVEIRA Janine (FLAVIN), M. THUBIERES Florian (PONT DE SALARS), M. CARCENAC Pierre, Mme. RIVIERE Marie-Reine (SALMIECH), M. CARRIERE Christian, M. MALEVIALLE Jean-Marie, Mme. GAYRAUD Françoise, M. ANGLES Alain (TREMUILLES), M. COUTANCIER Jean, Mme. LAFON Cécile (GINALS), M. MERCADIER Daniel (LAGUEPIE), M. BAYLAC Fernand (VERFEIL SUR SEYE), Mme. NESPOULOUS Régine, M. TAYAC Guy (DURENQUE), M. BORIES André, M. REVELLAT Christian (GRAMOND), M. RIGAL Bernard (LA CAPELLE BLEYS), M. VIDAL Bernard (LA FOUILLADE), M. ICHARD Frédéric (LACAPELLE SEGALAR), M. DESHAYES Laurent (LAPARROQUIAL), M. BESOMBES Serge, M. DEMMER Bernardus (LE RIOLS), M. VAYSSETTES Joel (LE TRUEL), M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. SALSON Laurent, GASTAL Gilles (LES COSTES GOZON), M. DELERIS Jean-Claude (LESCURE JAOL), M. PAILLAS Pierre (MILHARS), M. ALAZARD Christian (MONTEILS), M. SARRAU Richard, M. BRIANE Michel (MONTJAUX), M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. ARTUS Michel, M. BONNET Christian (MOYRAZES), M. ORLHAC Jean Luc (PREVINQUIERES), M. COUDERC Vivian (RIEUPEYROUX), Mme DE BANCAREL Catherine (RODEZ AGGLOMERATION), M. VAURS Laurent, M. ARMAGNAC Alain (ROUSSAYROLLES), M. ALMAYRAC Gilles (RULLAC SAINT CIRQ), M. BOSC Nicolas, M. LAGARRIGUE Jacques (SAINT ANDRE DE NAJAC), M. RAYSSAC Christophe (SAINT IZAIRE), M. BRIERE Alex (SAINT MARCEL CAMPES), M. ARLES Jacques, M. DELTOUR Arnaud (SAINT ROMÉ DE TARN), M. WOROU Simon (SAINTE JULIETTE SUR VIAUR), M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENS), Mme. AYRINHAC Andrée (SEGUR), M. JALBERT Daniel, M. BANCAREL Jean-Marie (VEZINS DE LEVEZOU), M. BOUYSSIE Jean-Michel, M. CARRIE Jean-Claude (VILLEFRANCHE DE ROUERQUE), M. FOURNIER Yves, M. PRIOLO Pascal (VINDRAC ALAYRAC).

Procurations : 7 – Mme BOUTONNET Michèle (CALMONT) à M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. MAGES Bernard (LAGUEPIE) à M. MERCADIER Daniel (LAGUEPIE), M. TRESSOLS Bernard (CORDES SUR CIEL) à M. BIÈRE Alex (SAINT MARCEL CAMPES), M. MESTE Christian (LES CABANNES) à M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. DAGADA Claude (MILHARS) à M. PAILLAS Pierre (MILHARS), M. GUILHEN Philippe (MORLHON LE HUAT) à CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. ROTTE Yves (SANVENS) à M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENS).

Excusés : 12 – M. ANTONIN Jacques (BROQUIES), M. ENJALBERT Maxime (CAMBOULAZET), M. ANDRIEU Max (TONNAC), M. CARLES Jean-Louis (TONNAC), Mme CATHALA Geneviève (LA FOUILLADE), M. DEPEYRE Marc (LES CABANNES), M. BLANC Claude (MOUZIEYS PANENS), M. HENRY Mathieu (SAINT BEAUZELY), Mme BOUSQUET Sandrine (SAINT JUSTE SUR VIAUR), M. BRENAT Xavier (SAINT ROMÉ DE CERNON), M. FABREGUES Raymond (SAINT ROMÉ DE CERNON), Mme PEAN BARRE Marie (SAINTE JULIETTE SUR VIAUR).

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.
Secrétaire de séance : Madame VERNHES Nadine, déléguée de la Commune de CENTRES.

Accusé de réception en préfecture

112-2000737-2024-04-08-ARRETE DE

Reçu le 15/04/2024

Délibération n°011-2024CS – Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total d'un million d'euros consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de renouvellement patrimonial des ouvrages d'eau notable de deux millions d'euros

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et suivants, L. 5211-9 et L. 5211-10, et L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L2252-1 et L2252-2 et L.1611-3-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du comité syndical du 7 septembre 2020 définissant les délégations de pouvoir au président, et qui précise que, dans le cas d'un emprunt d'une durée supérieure à trente ans, le comité syndical doit être saisi, mais aussi que toute opération devra s'effectuer dans le respect d'une gestion financière visant à avoir un niveau de risque limité,

Considérant le projet du SMELS visant à poursuivre les travaux prioritaires de renouvellement patrimonial des ouvrages d'eau potable évalués à hauteur de deux millions d'euros sur la période 2024/2025,
Considérant l'analyse financière réalisée à la fois par le Service de Gestion Comptable et par la Banque des Territoires, pour le financement de cette opération, le Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala doit réaliser un emprunt,
Considérant la proposition de la Caisse des dépôts et consignations pour un Contrat de Prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total d'un million d'euros et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	PSPL Aquaprêt
Montant :	1 000 000 euros
Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Index : Livret A	
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %	
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA	
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation	
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle	
Typologie Gissler : 1A	
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt	

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- D'approuver et de valider cette demande de prêt,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat, la ou les demande(s) de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Président,
Yves REGOURD



SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

Séance du Comité Syndical du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 10 heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Trémouilles. M. Yves REGOURD, Président, était empêché et a été remplacé par M. Bernard VIDAL, 1^{er} Vice-Président.

Présents : 92/164 – M. BONNEFOUS Alfred, M. BONNEFOUS Jean-Louis (ALRANCE), M. LACAN Guy, M. TROUCHE Jean-Claude (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAC LAGAST), Mme. BOU CALMES Marie-Chantal (AYSSENES), M. BARBEZANGE Jacques, M. PUECH Robert (BARAQUEVILLE), M. DALMIERES Serge, M. RAFFI Didier (BOURNAZEL), M. GAYRARD Patrick, M. MAUREL Jacques (BOUSSAC), M. MARITAN Bernard, M. GAVALDA André (BROQUIES), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. GAZANIOL Dominique, Mme. LITRE Alexandrine (CAMBOULAZET), M. ESPIE Gabriel, Mme. BOCCARD Magalie (CAMJAC), M. CANCE Philippe (CANET DE SALARS), M. GAULTIER DE KERMOAL François (CASSAGNES BEGONHES), M. MOLINIER Francis (CASTANET), M. BALARD Frédéric (CASTELNAU PEGAYROLS), Mme. VERNHES Nadine, M. REY Jérôme (CENTRES), M. ALCOUFFE Patrick, M. SOUYRI Marc (COLOMBIES), Mme. LEBLOND Nelly, M. COUVEIGNES Sébastien (JOUQUEVIEL), M. BARRIA Cédric, M. TREBOSC Christian (MONTIRAT), M. PONS Patrick, Mme. VENCK Claudine (AGEN D'AVEYRON), M. GINESTE Nathan (ARQUES), Mme. BARMES Nicole, Mme LAPORTE Marie-Thérèse, M. MARTY Alain, Mme. OLIVEIRA Janine (FLAVIN), M. THUBIERES Florian (PONT DE SALARS), M. CARCENAC Pierre, Mme. RIVIERE Marie-Reine (SALMIECH), M. CARRIERE Christian, M. MALEVIALLE Jean-Marie, Mme. GAYRAUD Françoise, M. ANGLES Alain (TREMOUILLES), M. COUTANCIER Jean, Mme. LAFON Cécile (GINALS), M. MERCADIER Daniel (LAGUEPIE), M. BAYLAC Fernand (VERFEIL SUR SEYE), Mme. NESPOULOUS Régine, M. TAYAC Guy (DURENQUE), M. BORIES André, M. REVELLAT Christian (GRAMOND), M. RIGAL Bernard (LA CAPELLE BLEYS), M. VIDAL Bernard (LA FOUILLADE), M. ICHARD Frédéric (LACAPELLE SEGALAR), M. DESHAYES Laurent (LAPARROQUIAL), M. BESOMBES Serge, M. DEMMER Bernardus (LE RIOLS), M. VAYSSETTES Joel (LE TRUEL), M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. SALSON Laurent, GASTAL Gilles (LES COSTES GOZON), M. DELERIS Jean-Claude (LESCURE JAOL), M. PAILLAS Pierre (MILHARS), M. ALAZARD Christian (MONTEILS), M. SARRAU Richard, M. BRIANE Michel (MONTJAUX), M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. ARTUS Michel, M. BONNET Christian (MOYRAZES), M. ORLHAC Jean Luc (PREVINQUIERES), M. COUDERC Vivian (RIEUPEYROUX), Mme DE BANCAREL Catherine (RODEZ AGGLOMERATION), M. VAURS Laurent, M. ARMAGNAC Alain (ROUSSAYROLLES), M. ALMAYRAC Gilles (RULLAC SAINT CIRQ), M. BOSCH Nicolas, M. LAGARRIGUE Jacques (SAINT ANDRE DE NAJAC), M. RAYSSAC Christophe (SAINT IZAIRE), M. BRIERE Alex (SAINT MARCEL CAMPES), M. ARLES Jacques, M. DELTOUR Arnaud (SAINT ROMÉ DE TARN), M. WOROU Simon (SAINT JULIETTE SUR VIAUR), M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), Mme. AYRINHAC Andrée (SEGUR), M. JALBERT Daniel, M. BANCAREL Jean-Marie (VEZINS DE LEVEZOU), M. BOUYSSIE Jean-Michel, M. CARRIE Jean-Claude (VILLEFRANCHE DE ROUERGUE), M. FOURNIER Yves, M. PRIOLO Pascal (VINDRAC ALAYRAC).

Procurations : 7 – Mme BOUTONNET Michèle (CALMONT) à M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. MAGES Bernard (LAGUEPIE) à M. MERCADIER Daniel (LAGUEPIE), M. TRESSOLS Bernard (CORDES SUR CIEL) à M. BIÈRE Alex (SAINT MARCEL CAMPES), M. MESTE Christian (LES CABANNES) à M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. DAGADA Claude (MILHARS) à M. PAILLAS Pierre (MILHARS), M. GUILHEN Philippe (MORLHON LE HUAT) à CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. ROTTE Yves (SANVENSA) à M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA).

Excusés : 12 – M. ANTONIN Jacques (BROQUIES), M. ENJALBERT Maxime (CAMBOULAZET), M. ANDRIEU Max (TONNAC), M. CARLES Jean-Louis (TONNAC), Mme CATHALA Geneviève (LA FOUILLADE), M. DEPEYRE Marc (LES CABANNES), M. BLANC Claude (MOUZIEYS PANENS), M. HENRY Mathieu (SAINT BEAUZELY), Mme BOUSQUET Sandrine (SAINT JUSTE SUR VIAUR), M. BRENAT Xavier (SAINT ROMÉ DE CERNON), M. FABREGUES Raymond (SAINT ROMÉ DE CERNON), Mme PEAN BARRE Marie (SAINT JULIETTE SUR VIAUR).

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.
Secrétaire de séance : Madame VERNHES Nadine, déléguée de la Commune de CENTRES.

**Délibération n°012-2024CS – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION
D'UN POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET**

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant la nécessité de modifier le taux horaire de l'emploi d'adjoint administratif cité ci-dessous, en raison d'un changement de situation professionnelle,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 27 mars 2024,

Considérant la réorganisation des services du Syndicat des Eaux Lévézou Ségala depuis le 01 janvier 2022, il expose qu'il convient de créer l'emploi permanent suivant :

- Création d'un poste d'Adjoint administratif, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet, afin d'assurer les missions suivantes :
- Agent polyvalent en charge de l'accueil et en appui à l'ensemble des services du pôle administratif

Ce recrutement interviendra dans le cadre des conditions statutaires du Code de la Fonction Publique Territoriale, s'agissant d'un emploi de catégorie C.

Le Comité syndical, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** la création de l'emploi permanent tel que décrit ci-avant,
- **CHARGE** Monsieur le Président de procéder au recrutement et de signer tout acte relatif à ce dossier,
- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs et le tableau des emplois comme suit :

Categorie (A, B, C)	Grade	Durée hebdo du poste TC TNC .../35è	Fonction (cf fiche de poste)	Postes pourvus			Commentaires
				Statut de l'agent T (titulaire) S (stagiaire) C (contractuel)	Sexe F (féminin) M (masculin)	TC (tps complet) TP (tps partiel - indiquer le %)	
Pôle administratif (services facturation, comptabilité, RH, secrétariat) = 10 ETP au total							
C	Adjoint administratif	35h	Assistant comptabilité/RH	S	F	TC	Poste pourvu le 01/12/2023
C	Adjoint administratif	35h	Agent polyvalent (accueil et appui aux services admin)	T	F	TC	Offre d'emploi en cours de publication
C	Adjoint administratif	17 h 30	Agent polyvalent (accueil et appui aux services admin)	T	F	TC	Poste permanent à temps non complet à partir du 1 ^{er} avril 2024
C	Adjoint administratif	35h	Agent polyvalent (accueil et appui aux services admin)	T	F	TC	Poste permanent à temps complet à partir du 1 ^{er} septembre 2024
C	Adjoint adm 1 ^{ère} classe	35h	Agent polyvalent (accueil et appui aux services admin)	T	F	TC	Poste non permanent à temps complet à partir du 1 ^{er} juin 2024
C	Adjoint administratif	35h	Agent d'accueil	T	F	TC	Départ au 31 décembre 2024
C	Adjoint administratif	35h	Chargée de facturation	T	F	TC	
C	Adjoint administratif	35h	Chargée de facturation	T	F	TC	
B	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	35h	Responsable comptabilité / RH	T	F	TC	
EqA	Attaché principal dans le cadre de la portabilité en CDI	35h	Directrice Générale des Services	C	F	TC	
	CDI - Droit privé	35h	Référente facturation		F	TC	
Pôle technique (exploitation de l'usine de Galat, régie du Tarn, SIG et ingénierie) = 6.8 ETP							
EqB	Technicien en CDD	35h	Géomaticien/SIG	C	M	TC	

Technicien en CDD	35h	Technicien usine/ingénierie	C	M	TC
Ingénieur territorial principal	35h	Responsable des services techniques	T	M	TC
CDI - Droit privé	35h	Electromécanicien		M	TC
CDI- Droit privé	35h	Electromécanicien		M	TC
CDI - Droit privé	35h	Agent technique		M	TC

ne figure pas dans ce tableau le contrat d'apprenti avec un élève en école d'ingénieur

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Yves REGOURD




DÉPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU

ARRONDISSEMENT
Villefranche de
Rouergue

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

Séance du Comité Syndical du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 10 heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Trémouilles. M. Yves REGOURD, Président, était empêché et a été remplacé par M. Bernard VIDAL, 1^{er} Vice-Président.

Présents : 92 164 – M. BONNEFOUS Alfred, M. BONNEFOUS Jean-Louis (ALRANCE), M. LACAN Guy, M. TROUCHE Jean-Claude (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAC LAGAST), Mme. BOU CALMES Marie-Chantal (AYSSENES), M. BARBEZANGE Jacques, M. PUECH Robert (BARAQUEVILLE), M. DALMIERES Serge, M. RAFFI Didier (BOURNAZEL), M. GAYRARD Patrick, M. MAUREL Jacques (BOUSSAC), M. MARITAN Bernard, M. GAVALDA André (BROQUIES), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. GAZANIOL Dominique, Mme. LITRE Alexandrine (CAMBOULAZET), M. ESPIE Gabriel, Mme. BOCCARD Magalie (CAMJAC), M. CANCE Philippe (CANET DE SALARS), M. GAULTIER DE KERMOAL François (CASSAGNES BEGONHES), M. MOLINIER Francis (CASTANET), M. BALARD Frédéric (CASTELNAU PEGAYROLS), Mme. VERNHES Nadine, M. REY Jérôme (CENTRES), M. ALCOUFFE Patrick, M. SOUYRI Marc (COLOMBIES), Mme. LEBLOND Nelly, M. COUVEIGNES Sébastien (JOUQUEVIEL), M. BARRIA Cédric, M. TREBOSC Christian (MONTIRAT), M. PONS Patrick, Mme. VENCK Claudine (AGEN D'AVEYRON), M. GINESTE Nathan (ARQUES), Mme. BALMES Nicole, Mme LAPORTE Marie-Thérèse, M. MARTY Alain, Mme. OLIVEIRA Janine (FLAVIN), M. THUBIERES Florian (PONT DE SALARS), M. CARCENAC Pierre, Mme. RIVIERE Marie-Reine (SALMIECH), M. CARRIERE Christian, M. MALEVIALLE Jean-Marie, Mme. GAYRAUD Françoise, M. ANGLES Alain (TREMUILLES), M. COUTANCIER Jean, Mme. LAFON Cécile (GINALS), M. MERCADIER Daniel (LAGUEPIE), M. BAYLAC Fernand (VERFEIL SUR SEYE), Mme. NESPOULOUS Régine, M. TAYAC Guy (DURENQUE), M. BORIES André, M. REVELLAT Christian (GRAMOND), M. RIGAL Bernard (LA CAPELLE BLEYS), M. VIDAL Bernard (LA FOUILLADE), M. ICHARD Frédéric (LACAPELLE SEGALAR), M. DESHAYES Laurent (LAPARROUQUIAL), M. BESOMBES Serge, M. DEMMER Bernardus (LE RIOLS), M. VAYSSETTES Joel (LE TRUEL), M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. SALSON Laurent, GASTAL Gilles (LES COSTES GOZON), M. DELERIS Jean-Claude (LESCURE JAOL), M. PAILLAS Pierre (MILHARS), M. ALAZARD Christian (MONTEILS), M. SARRAU Richard, M. BRIANE Michel (MONTJAUX), M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. ARTUS Michel, M. BONNET Christian (MOYRAZES), M. ORLHAC Jean Luc (PREVINQUIERES), M. COUDERC Vivian (RIEUPYROUX), Mme DE BANCAREL Catherine (RODEZ AGGLOMERATION), M. VAURS Laurent, M. ARMAGNAC Alain (ROUSSAYROLLES), M. ALMAYRAC Gilles (RULLAC SAINT CIRQ), M. BOSC Nicolas, M. LAGARRIGUE Jacques (SAINT ANDRE DE NAJAC), M. RAYSSAC Christophe (SAINT IZAIRE), M. BRIERE Alex (SAINT MARCEL CAMPES), M. ARLES Jacques, M. DELTOUR Arnaud (SAINT ROMÉ DE TARN), M. WOROU Simon (SAINTE JULIETTE SUR VIAUR), M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), Mme. AYRINHAC Andrée (SEGUR), M. JALBERT Daniel, M. BANCAREL Jean-Marie (VEZINS DE LEVEZOU), M. BOUYSSIE Jean-Michel, M. CARRIE Jean-Claude (VILLEFRANCHE DE ROUERGUÉ), M. FOURNIER Yves, M. PRIOLO Pascal (VINDRAC ALAYRAC).

Procurations : 7 – Mme BOUTONNET Michèle (CALMONT) à M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. MAGES Bernard (LAGUEPIE) à M. MERCADIER Daniel (LAGUEPIE), M. TRESSOLS Bernard (CORDES SUR CIEL) à M. BIERE Alex (SAINT MARCEL CAMPES), M. MESTE Christian (LES CABANNES) à M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. DAGADA Claude (MILHARS) à M. PAILLAS Pierre (MILHARS), M. GUILHEN Philippe (MORLHON LE HUAT) à CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. ROTTE Yves (SANVENSA) à M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA).

Excusés : 12 – M. ANTONIN Jacques (BROQUIES), M. ENJALBERT Maxime (CAMBOULAZET), M. ANDRIEU Max (TONNAC), M. CARLES Jean-Louis (TONNAC), Mme CATHALA Geneviève (LA FOUILLADE), M. DEPEYRE Marc (LES CABANNES), M. BLANC Claude (MOUZIEYS PANENS), M. HENRY Mathieu (SAINT BEAUZELY), Mme BOUSQUET Sandrine (SAINT JUSTE SUR VIAUR), M. BRENAT Xavier (SAINT ROMÉ DE CERNON), M. FABREGUES Raymond (SAINT ROMÉ DE CERNON), Mme PEAN BARRE Marie (SAINTE JULIETTE SUR VIAUR).

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.
Secrétaire de séance : Madame VERNHES Nadine, déléguée de la Commune de CENTRES.

Délibération n°013-2024CS – CREATION D'UN POSTE : ACCROISSEMENT D'ACTIVITE - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant la réorganisation des services du Syndicat des Eaux Lézérou Ségala depuis le 1^{er} janvier 2022, il expose qu'il convient de créer l'emploi non permanent suivant :

- un emploi d'adjoint administratif de Catégorie afin de faire face à tout accroissement temporaire d'activité (article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984).

Sur une même période de dix-huit mois consécutifs, l'agent peut être employé à ce titre pour une durée maximale de douze mois, du 1^{er} juin 2024 au 1^{er} juin 2025, compte tenu de l'éventuel renouvellement du contrat.

Le Comité syndical après en avoir délibéré, DECIDE de :

- **CREER** un poste non permanent comme exposé, qui sera inscrit au tableau des effectifs.
- **AUTORISER** Monsieur le Président à procéder au recrutement de cet emploi.

**Le Président,
Yves REGOURD**

P.O.




Catégorie (A, B, C)	Grade	Durée hebdo du poste TC TNC.../35€	Fonction (cf fiche de poste)	Postes pourvus			Commentaires
				Statut de l'agent T (titulaire) S (stagiaire) C (contractuel)	Sexe F (féminin) M (masculin)	TC (tps complet) TP (tps partiel - indiquer le %)	
Pôle administratif (services facturation, comptabilité, RH, secrétariat) = 10 ETP au total							
C	Adjoint administratif	35h	Assistant comptabilité/RH	S	F	TC	Poste pourvu le 01/12/2023
C	Adjoint administratif	35h	Agent polyvalent (accueil et appui aux services admin)			TC	Offre d'emploi en cours de publication
C	Adjoint administratif	17 h 30	Agent polyvalent (accueil et appui aux services admin)	T	F	TC	Poste permanent à temps non complet à partir du 1 ^{er} avril 2024
C	Adjoint administratif	35h	Agent polyvalent (accueil et appui aux services admin)	T	F	TC	Poste permanent à temps complet à partir du 1 ^{er} septembre 2024
C	Adjoint adm 1 ^{ère} classe	35h	Agent d'accueil	T	F	TC	Départ au 31 décembre 2024
C	Adjoint administratif	35h	Chargée de facturation	T	F	TC	
C	Adjoint administratif	35h	Chargée de facturation	T	F	TC	
B	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	35h	Responsable comptabilité / RH	T	F	TC	
EqA	Attaché principal dans le cadre de la portabilité en CDI	35h	Directrice Générale des Services	C	F	TC	
	CDI - Droit privé	35h	Référente facturation		F	TC	
Pôle technique (exploitation de l'usine de Galat, régie du Tarn, SIG et ingénierie) = 6.8 ETP							
EqB	Technicien en CCD	35h	Géomaticien/SIG	C	M	TC	

EqB	Technicien en CDD	35h	Technicien usine/ingénierie Responsable des services techniques	C	M	TC
A	Ingenieur territorial principal	35h	Electromecanicien	T	M	TC
	CDI - Droit privé	35h	Electromecanicien		M	TC
	CDI - Droit privé	35h	Agent technique		M	TC

ention, ne figure pas dans ce tableau le contrat d'apprenti avec un élève en école d'ingénieur